

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Égalité - Fraternité**

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

-----  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La Société du Grand Paris, 30 avenue des Fruitières, Immeuble « Le Cézanne », 93200 Saint-Denis, a présenté une demande d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation :

- au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau et procédure de dérogation à la protection des espèces protégées)

- au titre du code forestier (procédure d'autorisation de défrichement)

concernant le projet de création de la ligne 16, 17 Sud et 14 Nord, dite ligne 16, du futur réseau de transport public du Grand Paris Express entre Saint-Denis Pleyel, gare incluse (93) et Noisy-Champs, gare non incluse (93/77).

**L'enquête publique sera ouverte du lundi 20 mars au jeudi 20 avril 2017 inclus**

en mairies de Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gournay-sur-Marne dans le département de la Seine-Saint-Denis et de Chelles et Champs-sur-Marne dans le département de Seine-et-Marne.

Cette enquête est conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le président : Monsieur Francis VITEL, retraité, ancien cadre au CCE d'Air France.

Les membres titulaires :

- ✂ Madame Brigitte BELLACICCO, retraitée, ancienne cadre de la fonction publique territoriale,
- ✂ Madame Mariama LESCURE, retraitée, ergonomiste,
- ✂ Monsieur Michel LAGUT, retraité, ancien directeur de cabinet de la SNCF,
- ✂ Monsieur Jean-Charles BAUVE, architecte D.P.L.G.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, l'avis du Conseil national de la protection de la nature, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours ouvrables et heures habituels d'ouverture au public :

- Mairie d'Aubervilliers, Direction générale du développement urbain, 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers
- Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Direction de l'urbanisme, centre administratif, 14-16 bd Félix Faure, 93600 Aulnay-sous-Bois
- Mairie de Clichy-sous-Bois, Place du 11 novembre 1918, 93390 Clichy-sous-Bois
- Mairie de Gournay-sur-Marne, 7 avenue Foch, 93460 Gournay-sur-Marne
- Mairie de La Courneuve, Pôle administratif Mecano, 3 mail de l'Égalité, 58 avenue Gabriel Péri, 93120 La Courneuve
- Mairie du Blanc-Mesnil, Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil
- Mairie du Bourget, 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget
- Mairie de Livry-Gargan, 3 place François Mitterrand, 93190 Livry-Gargan
- Mairie de Montfermeil, Service technique, 55 rue du Lavoisier, 93370 Montfermeil
- Mairie de Sevran, Pôle urbain, 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevran
- Mairie de Saint-Denis, bâtiment administratif, Unité de santé environnementale, Place du Caquet, 93200 Saint-Denis (en mairie le samedi matin)
- Mairie de Saint-Ouen, centre administratif Fernand Lefort, 6 place de la République, 93400 Saint-Ouen

- Mairie de Champs-sur-Marne, Place de la Mairie, 77420 Champs-sur-Marne
- Mairie de Chelles, Parc du Souvenir Emile Fouchard, 77505 Chelles

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.enquetepubliqueuniqueligne16.fr/> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique. Il sera également consultable sur un poste informatique situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny, du lundi au vendredi de 9h00 à 16 h00.

Des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques> et de la Préfecture de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr>

Toute information relative au projet peut être demandée auprès du maître d'ouvrage : Monsieur Stéphane GAFFIÉ, direction de l'ingénierie environnementale, Société du Grand Paris, 30 avenue des Fruitiers, Immeuble « Le Cézanne », 93200 Saint-Denis.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle des services,
- en les adressant par écrit, au siège de l'enquête, à M. Francis VITEL, président de la commission d'enquête (ligne 16 du Grand Paris Express), mairie de Saint-Denis, place du Caquet, 93200 Saint-Denis,
- par voie électronique, du 20 mars 2017 à 8h00 au 20 avril 2017 à 18h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <http://www.enquetepubliqueuniqueligne16.fr/> sur lequel les observations relatives à l'enquête peuvent en outre être consultées.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

LIEU	DATE	HORAIRE
Mairie d'Aubervilliers Direction générale du développement urbain 120 bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers	Lundi 03/04/2017	14 h à 17 h
	Lundi 10/04/2017	14 h à 17 h
Mairie d'Aulnay-sous-Bois direction de l'urbanisme Centre administratif 14-16 bd Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois	Lundi 03/04/2017	9 h à 12 h
	Lundi 10/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Clichy-sous-Bois Place du 11 novembre 1918 93390 Clichy-sous-Bois	Lundi 20/03/2017	8 h 30 à 11 h 30
	Lundi 10/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Gournay-sur-Marne 7 avenue Foch 93460 Gournay-sur-Marne	Vendredi 31/03/2017	14 h 30 à 17 h 30
	Jeudi 20/04/2017	14 h 30 à 17 h 30
Mairie de La Courneuve Pôle administratif Mecano 3 mail de l'Égalité, 58 avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve	Mercredi 29/03/2017	8 h 45 à 11 h 45
	Lundi 10/04/2017	14 h à 17 h
Mairie du Blanc-Mesnil Place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil	Lundi 27/03/2017	9 h à 12 h
	Jeudi 20/04/2017	14 h 15 à 17 h 15

Mairie du Bourget 65 avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget	Lundi 20/03/2017	8 h 30 à 11 h 30
	Samedi 08/04/2017	8 h 30 à 11 h 30
Mairie de Livry-Gargan 3 place François Mitterrand 93190 Livry-Gargan	Mardi 21/03/2017	14 h 30 à 17 h 30
	Mercredi 19/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Montfermeil Service technique 55 rue du Lavoir 93370 Montfermeil	Lundi 27/03/2017	9 h à 12 h
	Mardi 18/04/2017	8 h 30 à 11 h 30
Mairie de Sevran Pôle urbain 1 rue Henri Becquerel 93270 Sevran	Mercredi 22/03/2017	8 h 30 à 11 h 30
	Mardi 11/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Saint-Denis Bâtiment administratif Unité de santé environnementale, (le samedi matin à la mairie de Saint-Denis) Place du Caquet 93200 Saint-Denis	Samedi 25/03/2017	9 h à 12 h
	Jeudi 30/03/2017	9 h à 12 h
	Jeudi 20/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Saint-Ouen Centre administratif Fernand Lefort 6 place de la République 93400 Saint-Ouen	Vendredi 24/03/2017	9 h à 12 h
	Samedi 08/04/2017	9 h à 12 h
	Jeudi 20/04/2017	15 h à 18 h
Mairie de Champs-sur-Marne Place de la Mairie 77420 Champs-sur-Marne	Mardi 28/03/2017	8 h 30 à 11 h 30
	Mercredi 12/04/2017	9 h à 12 h
Mairie de Chelles Parc du Souvenir Emile Fouchard 77505 Chelles	Lundi 20/03/2017	14 h 30 à 17 h 30
	Vendredi 07/04/2017	14 h 30 à 17 h 30

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies concernées visées ci-dessus, ainsi qu'à la préfecture de la Seine-Saint-Denis et à la préfecture de Seine-et-Marne.

Ces documents seront consultables sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://www.enquetepubliqueuniqueligne16.fr/>

Ces documents seront également consultables sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques>

et de la Préfecture de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure prend la forme d'une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. Elle est prise par arrêté des préfets des départements concernés.